

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mars 2019

6^{ème} Commission**N° CP-2019-3-6-4****Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE**COTISATION 2019**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de renouveler l'adhésion du Département à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) et d'autoriser le versement de la cotisation d'un montant de 8 160,80 € au titre de l'année 2019.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie lors de la réunion en date du 25 janvier 2019.

L'ANEM a vocation à représenter l'ensemble des collectivités de montagne face aux pouvoirs publics français et européens, afin de présenter un ensemble uni, de peser davantage et d'obtenir des décisions favorables et adaptées aux territoires montagnards, par la prise en compte des intérêts spécifiques qu'ils représentent.

L'adhésion à l'ANEM est ouverte à l'ensemble des collectivités territoriales classées totalement ou partiellement en zone de montagne. Forte de ses quelques 6 000 membres, maires, conseillers communautaires, départementaux et régionaux ainsi que parlementaires, membres de droit, l'ANEM construit l'avenir des territoires et des populations de montagne.

Elle est le porte-parole des spécificités et des difficultés liées aux secteurs montagnards, notamment sur les thématiques suivantes :

- organisation institutionnelle de la montagne et gouvernance territoriale,
- finances publiques et solidarité nationale,

- développement économique et emploi,
- assouplissement des normes,
- services publics et égalité des territoires,
- la couverture numérique intégrale en montagne,
- l'Acte II de la loi Montagne.

Depuis de nombreuses années, le Département manifeste son intérêt en faveur de cette association, qui regroupe les élus de l'ensemble des massifs de montagne français.

Pour 2019, il est proposé la reconduction de la cotisation à cette association à hauteur de 8 160,80 €, conformément à l'appel à cotisation émis le 27 novembre 2018, cette cotisation ayant augmenté de 1 % par rapport à 2018.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le versement en une seule fois de la cotisation au titre de 2019 à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) pour un montant de 8160,80 €,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F644, chapitre 011, fonction 94, nature 6281 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT